

FORMATION EN MILIEU CIVIL (FPMC)
AFPA (Agence professionnelle pour la formation des adultes)
Hors AFPA (Agence professionnelle pour la formation des adultes)

La FPMC hors centre AFPA, peut être effectuée sous congé de reconversion fractionnable (d'une durée de 120 jours ouvrés maximum) suivi si nécessaire d'un congé complémentaire de reconversion (d'une durée de 6 mois maximum). Elle fait l'objet d'une notification de financement.

Le militaire qui bénéficie d'un congé de reconversion est radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif s'il n'a pas bénéficié de la totalité de ce congé, au **PLUS TARD DEUX ANS APRÈS L'UTILISATION DU QUARANTIÈME JOUR DU CONGÉ.**

Seuls les dossiers de reconversion des officiers et sous-officiers sont à envoyer à la DRHAT pour édition :

- de la ou les décisions portant placement en congé de reconversion (AA27 sans RDC, AA11 dernière fraction, AA09 congé complémentaire de reconversion)
- de l'arrêté de radiation au terme d'un congé de reconversion (AH02) ou d'un congé complémentaire de reconversion (AH03) pour les militaires ayant plus de 15 ans de services.

Le gestionnaire local éditera :

- la ou les décisions ainsi que l'arrêté de radiation des militaires du rang.
- l'arrêté de radiation des officiers et sous-officiers de moins de 15 ans de services.

COMPOSITION DU DOSSIER

- ✓ APDR (*Avis Préalable au Départ lié à une Reconversion*)
- ✓ AEPP (*Attestation d'évaluation du projet professionnel*)
- ✓ *Compte-rendu manuscrit de l'intéressé précisant la prise en charge du financement de la formation si celle-ci ne l'est pas par Défense Mobilité*
- ✓ Renseigner les Info Type (IT) :
 - **9554** : demande de reconversion
Type d'aide : **CODE 35** (*Formation AFPA*)
CODE 36 (*Formation hors AFPA*)
Observations : Commentaire succinct expliquant le déroulement du congé de reconversion
 - **6** : adresse après radiation
 - **105** : adresse mél et numéro de téléphone portable

ENVOI DU DOSSIER

Le **dossier complet** doit être envoyé par le gestionnaire local, **2 mois avant le début de l'aide** à la DRHAT

En objet : Dossier reconversion GRADE, NOM, Prénom, n° SAP

Tous les dossiers envoyés au-delà du délai des deux mois devront faire l'objet d'un compte- rendu du chef de corps ou du DRH.